



Octobre 2015

Aménagement du parc Saint-Paul-de-la-Croix

Rapport de la soirée d'information publique du 30 septembre 2015

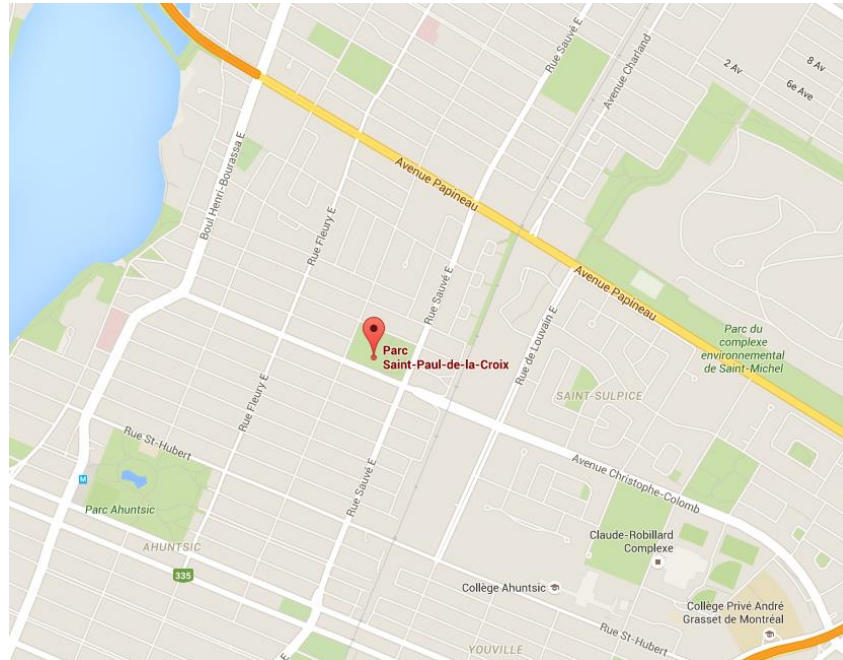


Table des matières

1.	Contexte.....	3
2.	Rappel du mandat.....	4
3.	Déroulement de la soirée	4
4.	Compte-rendu de la rencontre	5
5.	Synthèse de la période d'échange	9

1. Contexte

Le 30 septembre 2015, l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville a invité les citoyens à participer à une soirée d'information publique et d'échanges portant sur la présentation du plan d'aménagement du parc Saint-Paul-de-la-Croix, situé en face de l'école Louis-Colin et bordé par les rues Sauvé, Sauriol, Christophe-Colomb et Hamel.



Les représentants de l'arrondissement présents à la rencontre étaient :

- Geneviève Descoteaux, gestionnaire immobilière ;
- Ysabelle Filiatreault, architecte paysagiste ;
- Jasmin Fournier, chef de division des études techniques ;
- Jocelyn Gauthier, chef de division sports et loisirs ;
- Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire ;
- Caroline Légère, chef de division des parcs et des installations ;
- Lisa Siminaro, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs ;
- Lorraine Pagé, conseillère de Ville du district Sault-au-Récollet ;
- Émilie Thuillier, conseillère de Ville du district d'Ahuntsic ;
- Pierre Gagnier, maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

2. Rappel du mandat

Afin de solliciter la participation constructive des citoyens et de recevoir leurs questions et leurs commentaires sur les aménagements prévus au parc Saint-Paul-de-la-Croix, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désirait se faire accompagner par une ressource professionnelle en consultation publique. L'agence Convercité a été mandatée pour l'animation, la prise de notes et la création d'un compte-rendu de la soirée d'information publique et d'échanges. Le présent rapport fait état des résultats de cette soirée.

3. Déroulement de la soirée

La soirée d'information a rassemblé une soixantaine de citoyens et s'est déroulée au gymnase de l'école primaire Louis-Colin, située au 10 122, boulevard Olympia, le mardi 29 septembre 2015, de 19 h à 20 h 30.

Après un mot de bienvenue de Mme Lorraine Pagé, conseillère de Ville du district Sault-au-Récollet, la soirée s'est déroulée en deux étapes. Une première informative et une seconde participative.

Durant la période informative, Ysabelle Filiatreault, architecte paysagiste, et Geneviève Descoteaux, gestionnaire immobilière ont présenté :

- les démarches préalables à la réalisation du plan d'aménagement du parc Saint-Paul-de-la-Croix ;
- les tendances démographiques de l'arrondissement qui prévoient une hausse du nombre de familles avec des enfants dans le secteur autour du parc ;
- les principaux utilisateurs du parc ;
- l'historique des travaux réalisés ;
- les constats ;
- les pistes d'aménagement en adéquation aux constats énumérés.

4. Compte-rendu de la rencontre

Q/ : Question

R/ : Réponse

C/ : Commentaire

Q/ : La présentation était très claire et les propositions sont tout à fait en cohérence avec les constats. C'est une très bonne nouvelle d'entendre que les terrains de baseball vont demeurer. Les budgets pour les travaux sont-ils déjà tous prévus ? Connaissez-vous le montant total des opérations ? Le calendrier concernant la réalisation est-il déjà établi ?

R/ : L'arrondissement tient à réaliser tous les aménagements qui ont été présentés, il y a donc beaucoup à faire. À cette étape du processus, il n'y a pas encore de calendrier précis et c'est difficile d'annoncer des dates, mais les travaux vont probablement s'échelonner sur deux ans. L'arrondissement souhaite les étaler sur une période assez longue afin d'éviter de suspendre les activités. Par exemple, il ne devrait pas y avoir d'intervention sur le terrain de baseball, lorsque celui-ci sera beaucoup utilisé ou lorsqu'il y aura des tournois à organiser. En ce qui concerne le budget, nous prévoyons au moins 1 million de dollars pour le chalet, auquel il faut ajouter 1 million de dollars pour les autres travaux. Il faudra compter entre 2 et 2,5 millions de dollars pour la réalisation complète de tous les objectifs.

Q/ : Est-il question d'ajouter de l'éclairage pour le terrain de baseball ?

R/ : Le terrain de baseball est un terrain polyvalent, l'hiver il sert aussi de patinoire. Les quatre terrains sont vis-à-vis. L'ajout d'une tour d'éclairage ne permettrait pas d'utiliser ces terrains de façon sécuritaire.

Q/ : Il y a deux petites patinoires à proximité, elles sont beaucoup utilisées et c'est une bonne chose. Cependant, il n'y a pas de grande patinoire dans le quartier, comme celles qui existent au parc Lafontaine ou au parc du Mont-Royal. Serait-il possible d'avoir également une grande patinoire dans le quartier ?

R/ : C'est vrai qu'il n'y a pas de grande patinoire, car nous sommes limités en matière d'espace. Il y a déjà beaucoup d'activités dans le parc Saint-Paul-de-la-Croix et il est nécessaire de réussir à les faire cohabiter sans conflit d'usage. Il pourrait y avoir une grande patinoire dans certains parcs d'Ahuntsic, par exemple le parc Hirondelle, mais cela nécessiterait beaucoup d'investissements qui ne sont pas prévus pour l'instant.

C/ : C'est une très bonne idée de garder le rond de glace sur le terrain de pétanque l'hiver. Il est situé au bon endroit et il faudrait penser à aménager du mobilier urbain qui pourrait fonctionner avec le patinage et la pétanque.

Q/ : On constate dans le quartier une augmentation du nombre de familles. Il faut donc penser à la capacité d'accueil des modules de jeux qui vont être installés. Actuellement, il y a seulement 8 balançoires et cela n'est pas suffisant. Les enfants doivent toujours attendre qu'une place se libère pour y avoir accès.

R/ : Effectivement, nous vous avons présenté ces données démographiques, car nous souhaitons les prendre en considération pour la suite.

C/ : C'est une très bonne idée de garder la pataugeoire et de ne pas la remplacer par des jeux d'eau. Pour les plus petits, une pataugeoire est nécessaire et l'on dispose déjà de jets d'eau dans d'autres parcs de l'arrondissement. Cependant, les horaires d'ouverture de la pataugeoire seraient à revoir, car elle ferme à 15 h, au moment où les parents viennent récupérer leurs enfants de la garderie.

R/ : Effectivement, l'ancienne pataugeoire ne pouvait pas être ouverte plus de 6 heures de suite, car il fallait la vider et remplacer l'eau. Avec le nouveau système de filtration, elle pourra être ouverte plus longtemps et les horaires seront changés afin de mieux correspondre aux besoins.

C/ : Le plan d'action présenté est très clair, il n'y a pas de grandes surprises, ni de grandes déceptions. On comprend bien que l'objectif est d'améliorer le parc et de restaurer les aménagements existants. C'est une très bonne idée de garder l'aire de jeux pour le hockey, car cela fait six ans qu'elle était attendue.

R/ : Oui, l'arrondissement souhaite aussi garder cette aire de jeux. L'année dernière, c'était un premier essai et ça a été bien reçu. L'objectif est donc de la refaire chaque année.

Q/ : C'est très bien de réparer les équipements et d'investir pour revitaliser le parc. Cependant, les investissements ne seront durables que s'ils sont accompagnés d'un budget prévisionnel pour l'entretien. Est-ce que cela est prévu ? Par exemple, la patinoire sera-t-elle entretenue ? Avant, ce n'était pas toujours le cas, la glace était parfois en mauvais état. Est-ce qu'il y aura un meilleur entretien pour l'ensemble du parc ?

R/ : À l'heure actuelle, l'arrondissement n'a pas prévu de plan particulier concernant l'entretien, mais vos recommandations sont prises en note.

Q/ : Le projet proposé est très intéressant, c'est une bonne idée d'enlever ou de réaménager la fontaine. À l'heure actuelle, elle est remplie de verre brisé et c'est dangereux. Les aménagements proposés concernent surtout les jeunes enfants, mais y a-t-il quelque chose de prévu pour les adolescents ? C'est important de les garder occupés.

R/ : Actuellement, le parc propose déjà des activités pour les adolescents, comme la patinoire qui les attire lors des matchs de hockey qui y sont organisés. Ils peuvent également s'approprier le terrain de baseball.

C/ : Les propositions sont intéressantes et le chalet présenté est très beau. Cependant, on constate qu'il y a souvent des graffitis sur les aménagements du parc. Un moyen pour éviter que le chalet soit graffité est-il envisagé ? Les matériaux choisis peuvent-ils permettre de réduire les coûts d'entretien ?

R/ : Effectivement, le problème des graffitis est récurrent et l'arrondissement travaille actuellement avec une entreprise spécialisée pour choisir des matériaux adéquats. En ce qui concerne l'entretien, un meilleur éclairage sera mis en place, il y aura aussi plus de poubelles afin que le parc reste propre. En général, lorsque c'est propre et bien entretenu, ça le reste plus longtemps, car les gens font davantage attention.

Q/ : Comment va se faire la surveillance des lieux ? Y aura-t-il des personnes responsables et imputables chargées de la sécurité ? Y aura-t-il des caméras ?

R/ : Plusieurs organismes utilisent le parc, le chalet sera donc très occupé et il y aura également du personnel à la patinoire. En général, le simple fait que les lieux soient occupés permet d'éviter le vandalisme. Cependant, si l'on constate des problématiques, il sera possible d'ajouter un gardien de parc, comme cela se fait déjà dans d'autres parcs de l'arrondissement. L'installation de caméras n'est pas prévue.

C/ : Actuellement, la zone de jeux pour les plus petits est en plein soleil. Lorsqu'il fait très chaud, les jeux sont brûlants. Serait-il possible d'ombrager cette zone par la plantation d'arbres ?

R/ : Le plan d'aménagement du parc n'est pas encore final donc oui, l'arrondissement va réfléchir à votre proposition.

C/ : Les aménagements proposés au sein du parc sont très bien. Cependant, autour de celui-ci, sur la rue Sauriol, des améliorations seraient envisageables pour apaiser la circulation. Par exemple, il serait judicieux d'envisager des saillies de trottoirs.

R/ : C'est vrai que des enjeux liés à la sécurité ont été constatés. Depuis ce printemps, certains aménagements ont été réalisés pour ralentir la circulation et faciliter les traverses piétonnes. Ce sont des aménagements temporaires et à plus long terme, l'arrondissement souhaite élargir les trottoirs afin de rendre les aménagements permanents.

Q/ : Le nouveau chalet devrait fournir plus d'espace de rangement et il devrait également y avoir plus de salles disponibles. Certains organismes en ont vraiment besoin. Serait-il possible d'avoir plus d'informations sur la taille des rangements et le nombre de salles ?

R/ : Effectivement, l'arrondissement a reçu de nombreuses demandes de la part d'organismes quant au besoin d'espace supplémentaire. L'arrondissement prend en compte toutes les recommandations et est en train d'analyser et de compiler ces demandes. L'objectif est d'accommoder le maximum de personnes.

C/ : Les graffitis sont souvent considérés comme un problème récurrent. Afin d'éviter d'en avoir partout sur le chalet, il serait peut-être intéressant de réserver un mur pour que les jeunes puissent dessiner une murale. De plus, il serait intéressant d'installer quelques barres métalliques pour qu'ils puissent faire du *skateboard*, car c'est très important qu'ils soient occupés.

C/ : C'est important de souligner que le travail d'apaisement de circulation qui s'est fait entre le parc et l'école fonctionne bien. Les aménagements temporaires ont vraiment permis de réduire la vitesse des automobiles et de sécuriser les traverses piétonnes. Il faudrait s'en inspirer lors d'un futur aménagement. Il serait peut-être même intéressant de fermer complètement ce tronçon de la rue Sauriol. L'idée peut paraître extravagante, mais le parc est très utilisé par les enfants, il y a plus de 400 enfants qui traversent la rue chaque jour.

Q/ : Il y a un large éventail d'activités qui se déroulent dans le parc et le plan d'aménagement proposé montre que cela a été pris en considération. Cependant, l'offre de services proposée est-elle en adéquation avec celle des autres parcs ? Y a-t-il une vision cohérente ? Cette question est pertinente, car il serait dommage de tout refaire et de tout réparer sans avoir une vision cohérente qui confirme ces besoins.

R/ : Effectivement, c'est très important. Concernant les infrastructures aquatiques, il y a un Plan d'intervention aquatique à l'échelle de la Ville de Montréal, qui évalue les besoins en fonction de l'évolution démographique. Dans l'arrondissement d'Achilles-Cartier, l'aménagement de la patinoire correspond à la demande du secteur et est donc nécessaire. En ce qui a trait aux jeux d'eau, l'arrondissement en a aménagé un dans un autre parc de l'arrondissement en 2014.

C/ : Est-ce vraiment pertinent de restaurer la fontaine ? Actuellement, elle est dangereuse, car on y retrouve beaucoup de verre brisé. Elle n'a pas été entretenue de tout l'été, alors s'il est prévu de la restaurer, il faut aussi penser à l'entretien que cela engendre.

Q/ : Plusieurs citoyens ont constaté que certains endroits du parc abritent des activités illégales telles que la vente de drogue. Qu'est-ce qui est prévu pour la sécurité ? Un travail social est-il prévu ?

R/ : La situation concernant la sécurité va être regardée de plus près et au besoin, des mesures pourraient être mises en place.

Q/ : Durant l'été, il y a souvent des jeunes qui fument sur les terrains de pétanque ou dans les toilettes publiques. Pourrait-on envisager l'aménagement d'un espace pour eux. Concernant le chalet en 2016, est-ce que les espaces de rangement seront toujours disponibles et est-ce qu'un accès aux toilettes sera possible ?

R/ : L'arrondissement va réfléchir à des alternatives, il pourrait par exemple y avoir des toilettes chimiques.

Q/ : Les sentiers seront-ils aménagés en fonction des appareils qui vont être utilisés pour leur entretien ? Cet été, à cause de la pluie et des appareils d'entretien, il y avait beaucoup de trous dans le sol.

R/ : L'arrondissement va prendre ce commentaire en considération.

Q/ : Le parc est parfois dangereux pour les gens qui promènent leur chien, car il y a beaucoup de chiens qui ne sont pas tenus en laisse. Est-ce qu'il serait possible d'aménager un parc à chiens ?

R/ : Il y a déjà une aire d'exercice pour chiens dans Ahuntsic, au parc du Sault-au-Récollet. Dans le parc Saint-Paul-de-la-Croix, il n'y a pas assez d'espace pour accueillir un parc à chiens.

Q/ : L'arrondissement va-t-il aller en appel d'offres pour concevoir les plans d'aménagement à une échelle plus précise ou cela se fera à l'interne ?

R/ : La décision n'est pas encore prise.

Q/ : Lorsque l'échéancier pour les travaux sera précisé et terminé, pourrait-il être rendu public ? Pourrait-il même être affiché dans le parc ?

R/ : C'est une suggestion intéressante, on pourrait le mettre en ligne sur le site de l'arrondissement.

Q/ : Il y a beaucoup d'aménagements qui vont être faits pour les enfants, mais serait-il possible d'aménager quelques modules d'exercices pour les adultes ? Cela serait pratique, car pendant que les enfants sont occupés, les parents pourraient faire un peu d'exercice tout en les surveillant.

R/ : Pour l'instant, ce n'est pas prévu dans les travaux qui seront réalisés prochainement.

C/ : Le service de garde permet aux enfants d'aller jouer proche du terrain de baseball, mais il n'y a rien de prévu à cet endroit (aucun jeu). Serait-il possible d'aménager quelques modules, d'autant plus que les autres jeux sont souvent tous déjà occupés ?

R/ : Il n'y a pas assez d'espace proche du terrain de baseball pour faire ce type d'aménagement. Les responsables du service de garde ont été rencontrés au cours de la démarche d'élaboration du plan d'aménagement et l'arrondissement est en mesure de planifier les modules en fonction des besoins constatés.

Q/ : Les aires de jeux sont très utilisées, et ce, de plus en plus depuis 2007. Elles ne suffisent plus pour répondre aux besoins d'autant plus que le camp de jour utilise aussi les modules.

Q/ : Il y a un seul coin pique-nique dans le parc, serait-il possible d'en avoir plus ? Par ailleurs, lorsque des tables temporaires sont installées pour des événements particuliers, l'entretien fait défaut. Il reste beaucoup de déchets qu'on retrouve dans tout le parc.

R/ : En ce qui concerne les déchets, des rappels ont été formulés au personnel de l'arrondissement, mais malheureusement, il n'y a pas beaucoup de ressources. Il y a aussi un grand travail de sensibilisation à faire auprès des citoyens.

C/ : Le travail de sécurisation sur le déplacement piéton autour de l'école est appréciable, mais pas suffisant. À l'avenir, il faudrait aménager deux saillies de trottoirs sur la rue Sauriol et sur l'avenue Christophe-Colomb, au niveau du débarcadère d'autobus.

5. Synthèse de la période d'échange

Les citoyens présents à la soirée d'information et d'échanges sur le parc Saint-Paul-de-la-Croix ont généralement approuvé le plan d'aménagement et ont souligné à plusieurs reprises que celui-ci était cohérent par rapport aux constats énumérés. Pour la suite, ils aimeraient connaître le calendrier de réalisation des travaux, dès qu'il sera élaboré et validé.

Les citoyens ont également insisté sur plusieurs points. Selon eux, le parc doit faire l'objet de mesures particulières concernant l'entretien et la sécurité. Ils ont souligné le fait que la capacité d'accueil des modules de jeux devrait être supérieure et qu'il est nécessaire de prendre en compte les activités pour les adolescents. Le projet de pataugeoire est largement apprécié et les citoyens souhaitent que les nouvelles heures d'ouverture correspondent mieux aux besoins des parents et des enfants. Enfin, les citoyens ont mentionné le fait qu'il serait important de réfléchir à des mesures de sécurisation des traverses piétonnes autour du parc, notamment au niveau de l'école.

Tous les citoyens qui souhaitaient s'exprimer au cours de la soirée d'information ont eu l'occasion de le faire et l'arrondissement souhaite prendre en compte les recommandations formulées.